

# DECISION DU MAIRE

N° 556

DATE

4 juillet 2023

**Conclusion d'un acte modificatif n° 1 aux lots n° 1 « VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers – Mobilier extérieur », n° 4 « Couverture - Etanchéité – Zinguerie », n° 5 « Menuiseries extérieures », n° 6 « Façades », n° 7 « Serrurerie – Métallerie », n° 8 « Menuiseries intérieures - Mobilier – signalétique », n° 9 « Cloisonnement - Doublage - plafonds », n° 10 « Revêtements de sols - Revêtements muraux – Peinture », n° 11 « Chauffage - Ventilation -Climatisation - Plomberie – Sanitaires », n° 12 « Electricité », n° 13 « Appareil élévateur » et n° 14 « Equipements de cuisine » du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu la décision n° 619 en date du 23 août 2022 attribuant les lots n°1, n° 4 à n° 11, n° 13 et n° 14 du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle aux sociétés suivantes :

LOTS	ATTRIBUTAIRES
Lot n° 1 : VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers – Mobilier extérieur.	TERRIDEAL SEGEX
Lot n° 4 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie	SARMATES
Lot n° 5 : Menuiseries extérieures	DITER
Lot n° 6 : Façades	PRIMISO
Lot n° 7 : Serrurerie – Métallerie	ESTRADE
Lot n° 8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN
Lot n° 9 : Cloisonnement - Doublage - plafonds	ITB
Lot n° 10 : Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture	OMNI DECORS
Lot n° 11 : Chauffage - Ventilation -Climatisation - Plomberie - Sanitaires	HELIO ENERGIE
Lot n° 13 : Appareil élévateur	ORONA ILE DE FRANCE
Lot n° 14 : Equipements de cuisine	MEDINOX

Vu la décision n° 656 en date du 9 septembre 2022 attribuant le lot n°12 « Electricité CFO – CFA – SSI » du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle à la société SDE GENIE ELECTRIQUE,

Vu le budget communal,

Vu le projet d'actes modificatifs,

Considérant que les lots n° 1 et n° 4 à n° 14 du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle, ont été confiés aux sociétés suivantes :

<b>LOTS</b>	<b>SOCIETES ATTRIBUTAIRES</b>
Lot n° 1 : VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers – Mobilier extérieur	TERRIDEAL SEGEX
Lot n° 4 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie	SARMATES
Lot n° 5 : Menuiseries extérieures	DITER
Lot n° 6 : Façades	PRIMISO
Lot n° 7 : Serrurerie – Métallerie	ESTRADE
Lot n° 8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN
Lot n° 9 : Cloisonnement - Doublage - plafonds	ITB
Lot n° 10 : Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture	OMNI DECORS
Lot n° 11 : Chauffage - Ventilation -Climatisation - Plomberie - Sanitaires	HELIO ENERGIE
Lot n° 12 : Electricité CFO – CFA - SSI	SDE GENIE ELCTRIQUE
Lot n° 13 : Appareil élévateur	ORONA ILE DE FRANCE
Lot n° 14 : Equipements de cuisine	MEDINOX

Considérant la réorganisation des prestations afin de faciliter le phasage des entreprises,

Considérant que l'exécution des travaux dont la fin était fixée au 31 décembre 2023 est prolongée jusqu'au 28 mars 2024,

Considérant que cette prolongation de délai n'implique pas de prestation de travaux supplémentaires,

Considérant que la durée initiale du marché n'est pas impactée,

Considérant que ces modifications doivent être actées par la conclusion d'un acte modificatif,

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

De conclure un acte modificatif n° 1 aux lots n° 1 et n° 4 à 14 du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle, avec les sociétés désignées ci-dessous, ayant pour objet la prolongation de la durée d'exécution des travaux jusqu'au 28 mars 2024.

<b>LOTS</b>	<b>SOCIETES ATTRIBUTAIRES</b>
Lot n° 1 : VRD - Aménagements extérieurs - Aménagements paysagers – Mobilier extérieur.	TERRIDEAL SEGEX 4, boulevard Arago 91320 Wissous
Lot n° 4 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie	SARMATES Agence Ile de France Ouest 30 Grande Rue 78910 Tacoignières
Lot n° 5 : Menuiseries extérieures	DITER ZAC Les Bornes du Temps 8 bis Allée du Vieux Berger 80470 Argoeuves
Lot n° 6 : Façades	PRIMISO 18 avenue Paul Langevin 95220 Herblay

Lot n° 7 : Serrurerie – Métallerie	ESTRADE 17 avenue marcelin berthelot 92390 Villeneuve-la-Garenne
Lot n° 8 : Menuiseries intérieures - Mobilier - signalétique	SOCIETE NOUVELLE NORMEN Route de Melleville 27930 Angerville-la-Campagne
Lot n° 9 : Cloisonnement - Doublage - plafonds	ITB ZI des Renouillères, 6 allée Roland Garros 93360 Neuilly-Plaisance
Lot n° 10 : Revêtements de sols - Revêtements muraux - Peinture	OMNI DECORS 82/84 Chemin de la Chapelle Saint-Antoine 95300 Ennery
Lot n° 11 : Chauffage – Ventilation -Climatisation - Plomberie - Sanitaires	HELIO ENERGIE 60 rue de l'Industrie 78200 Buchelay
Lot n° 12 : Electricité CFO-CFA-SSI	SDE GENIE ELECTRIQUE 20 avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville
Lot n° 13 : Appareil élévateur	ORONA ILE DE FRANCE ZAC du Petit Marais 9 rue des Amériques 94370 Sucy-en-Brie
Lot n° 14 : Equipements de cuisine	MEDINOX 44, rue Blaise Pascal 93600 Aulnay-sous-Bois

**Article 2 :**

La prolongation de la durée d'exécution des travaux n'a pas d'incidence financière sur les lots n°1 et n° 4 à 14.

**Article 3 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,  
Vice-présidente de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Conseillère régionale d'Île de France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**